

APPEL A PARTENARIAT 2021

Accompagnement à la parentalité – ESPACE FAMILLES



LES PEP 87 : une association départementale

L'association des PEP 87 gère une quinzaine d'établissement et service, essentiellement dans le champ social et médico-social. Le soutien à la parentalité est un des axes prioritaires investi par l'ensemble des professionnel(le)s des structures PEP 87 agissant sur l'accueil des personnes de la naissance à l'âge adulte. C'est pour répondre aux besoins du plus grand nombre de familles du département que les PEP 87 ont à cœur de poursuivre l'activité de L'Espace Familles portée jusqu'au 31 décembre 2019 par la CAF 87 s'appuyant sur des fondamentaux de lieu ouvert, collaboratif et préventif dont la posture des professionnel(le)s met en avant des relations « horizontales » avec les parents et permet à ces derniers de faire leur propre cheminement.

L'Espace Famille : un espace dédié à la parentalité

L'Espace Familles regroupe deux services en direction des familles :

Un espace ressources où une diversité d'ateliers est proposée aux parents, seuls ou avec leurs enfants, pour les accompagner dans leur rôle quotidien

Un lieu d'accueil enfants-parents de la naissance de l'enfant jusqu'à la fin de la 1^{ère} année d'école maternelle.

Les objectifs :

Favoriser les relations parents/enfants et rompre l'isolement social
Répondre aux besoins exprimés ou ressentis par les parents.
Soutenir les parents et valoriser leurs compétences
Epauler les parents dans les étapes et les événements de la vie de la famille
Prévenir les difficultés liées à l'exercice de la fonction parentale.

Les principes

1. Un accueil et une écoute inconditionnels

La fonction parentale est un processus qui se met en place petit à petit, par étape, à partir de déterminants multiples. Les fonctions d'accueil et d'écoute sont la base du soutien à la parentalité. L'écoute bienveillante et le respect va permettre au parent de se livrer, de partager ses doutes, ses questionnements, de mettre des mots sur son vécu. Cette parole va ainsi permettre, grâce à l'écoute et à la disponibilité de l'intervenant(e), au parent de faire son propre cheminement à son rythme dans

la compréhension des moments de vie qui agitent la sphère familiale.

2. La Charte des REAAP

Le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents est porté par la Caf 87 et les différents partenaires la DDCSPP, la MSA, la Ville de Limoges, le Conseil Départemental et l'Education Nationale.

Au-delà de susciter les occasions de rencontre et d'échange entre les parents, les REAAP ont pour objectif de mettre à leur disposition des dispositifs et des moyens pour expérimenter diverses approches éducatives, et cheminer dans leur parentalité.

Les Pep 87 sont signataires des REAAP et garant de cette charte à l'Espace Familles.

La Charte des REAAP est à votre disposition en pièce jointe.

Les orientations 2021 :

Les trois principes fondateurs de l'identité PEP : laïcité, solidarité, citoyenneté prônent la liberté et l'épanouissement de chacun. Nous souhaitons que chaque individu puisse bénéficier des droits inscrits dans la Déclaration des Droits de l'Homme. En conséquence, nous souhaitons l'épanouissement des personnes qui viennent vers l'Espace Familles.

1. Le pluralisme des approches :

Afin que chaque parent puisse bénéficier des actions de l'Espace Familles, une diversité d'ateliers doit être proposée traitant de la parentalité au sens large :

- Du devenir parent à la grande parentalité,
- De l'accompagnement dans les étapes clés de la parentalité au soutien dans les périodes difficiles

Enfin la parentalité est multidimensionnelle, le parent doit pouvoir découvrir une palette d'atelier au contenu différent afin de trouver l'approche qui conviendra à son besoin sur un temps donné. La richesse de ces ateliers réside dans la diversité des acteurs les mettant en œuvre. Celle-ci garantit le pluralisme des approches.

2. Les ateliers « près de chez vous »

La solidarité est une valeur essentielle défendue par l'association PEP 87, elle est considérée comme une réponse désintéressée aux inégalités, aux injustices et aux souffrances.

De fait, la prise en compte de la précarité des familles étant constitutive du devoir de solidarité des PEP dans le but de les aider à trouver une juste place dans la société, une attention particulière doit être portée à l'accompagnement des familles fragiles et à la mixité sociale, culturelle et parentale au sein des ateliers. Conscient que la mobilité de certaines familles peut être un frein à la participation à des ateliers parents-enfants, l'Espace Familles souhaite proposer des ateliers « près de chez vous » en

partenariat avec des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle afin de favoriser, également, l'accès aux parents les plus fragiles.

Qui peut répondre ?

Cet appel à partenariat s'adresse à tout professionnel formé, expérimenté, désireux de s'engager dans cette démarche de soutien à la parentalité dans le partage des valeurs fondatrices des PEP.

Quelles sont les initiatives concernées ?

1. Les groupes d'échanges et d'entraide entre parents

Ils visent à faciliter les échanges et à renforcer les solidarités entre parents, en leur permettant de partager leurs expériences, leurs difficultés, leurs questionnements relatifs à la parentalité, avec l'appui et le soutien de l'intervenant.

2. Les ateliers partagés « parents-enfants »

Ces actions visent à enrichir les échanges entre parents et enfants au travers d'expériences et de moments partagés ayant pour supports des activités collectives.

Elles favorisent les moments d'échange et de complicité entre l'enfant et son parent et permet d'enrichir leur relation voire même leur lien ou l'évolution des pratiques éducatives.

Modalités de partenariat

L'association PEP 87 s'engage à mettre à disposition les locaux, apporter un soutien financier, s'il y a lieu, et à soutenir la communication des ateliers.

L'intervenant s'engage à respecter le cadre des ateliers comme définit dans l'appel à partenariat, à mettre en place les modalités de communication et à réaliser une évaluation annuelle.

Critères de sélection

Les projets devront répondre aux critères suivants :

Avoir une prise en compte du parent et de l'enfant dans une approche collective non thérapeutique

Avoir recours à des compétences avérées en termes d'écoute, d'accueil et d'animation de groupe

Avoir recours à un questionnaire sur les besoins des familles

Avoir recours à des modalités de communication et de mobilisation des familles

Les compétences attendues des intervenants seront :

La connaissance du soutien à la parentalité

La capacité à proposer des actions innovantes (recherche de thèmes, de supports d'activités...)

L'expérience dans le domaine d'animation de groupes d'adultes et d'adultes/enfants

La capacité de travail en partenariat

La capacité de relayer l'information des actions de l'Espace Familles

La capacité à concevoir des outils de communication

Comment répondre ?

Les réponses à l'Appel à partenariat s'effectuent exclusivement par mail.

Le dossier complet contenant :

- Fiche Appel à partenariat 2021
- Devis du projet, s'il y a lieu
- Fiche Bilan 2020, si des ateliers ont été proposés en 2020

devra être envoyé à espacefamilles@lespep87.org jusqu'au **dimanche 4 octobre 2020**. Les appels à partenariat réceptionnés feront l'objet d'une présélection au cours du mois d'octobre 2020.

Les dossiers présélectionnés seront instruits, puis examinés par un Comité de Pilotage réunis au cours du mois de Novembre 2020.



ADHERE A LA CHARTE NATIONALE DES RESEAU D'ECOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

Au-delà de susciter les occasions de rencontre et d'échanges entre les parents, les actions de soutien à la parentalité ont pour objectif de mettre à la disposition des familles des services et moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif.

Les REAAP mettent en réseau tous ceux qui contribuent à conforter les parents dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants.

Dans ce cadre, les partenaires et les responsables des actions de soutien à la parentalité adhérant à cette charte s'engagent à respecter les principes édictés dans la charte des REAAP

1. Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents: responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant...
2. Veiller à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant.
3. Favoriser la relation entre les parents et dans cet objectif privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif.
4. Encourager les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives. Ils garantissent l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles diverses.
5. Respecter dans le contenu et la mise en oeuvre des actions développées, dans le cadre des REAAP, le principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.
6. S'inscrire dans un partenariat le plus large possible sans toutefois se substituer aux partenaires et aux dispositifs de droits commun intervenant dans l'appui à la parentalité.
7. Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent de parents, de bénévoles et de professionnels très divers qui partagent l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect es personnes et de leur autonomie, et qui s'appuient sur les connaissances disponibles.
8. Participer à l'animation départementale. Participer à la construction d'un système d'animation partagée qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.



1. Présentation du partenaire

Nom-prénom :

Nom de l'association, de la collectivité, de l'institution, de la micro entreprise

Intitulé de l'atelier

Adresse

Téléphone

Courriel

Adresse site internet

N° SIRET

Coordonnées de la personne ressource (si différente du tableau précédent)

Nom-prénom

Téléphone

Courriel

2. Présentation de la proposition d'atelier

(merci de compléter une fiche par atelier dans la limite de 4 ateliers différents par porteur)

Intitulé de l'atelier

A qui s'adresse l'atelier ?

Type d'atelier :

- Groupe d'échange entre futurs parents, parents ou grands parents
- Atelier partagés parents/enfants ou parents/adolescents, si oui quelle tranche d'âge :

Le fondement de l'atelier

Cette partie vous permet de nous présenter les fondements de l'atelier avec pour point central la place faite aux parents avec ses 5 questions guides.

Sur quel besoin des familles se base votre proposition ?

Quel est pour vous la définition de l'accompagnement à la parentalité ?

Quels sont les trois principaux objectifs de l'atelier ?

Comment comptez-vous atteindre ses objectifs ?

Comment envisagez-vous la mise en place d'un accueil et une écoute inconditionnelles ?

Le déroulement de l'atelier

Comment envisagez-vous l'accueil des participants ?

Pour les ateliers parents ou grands-parents : Comment comptez-vous favoriser les échanges à l'intérieur du groupe, susciter l'échange d'expériences ?

Pour les ateliers partagés parents/enfants : Comment envisagez-vous favoriser le lien entre le parent et son enfant ?



Les moyens humains : compétences, rôle et posture de l'intervenant	
Diplôme, certification, formation :	
Quelle est votre expérience en soutien à la parentalité et animation de groupe ?	
Comment envisagez-vous votre posture dans l'animation du groupe, dans quel but ?	
Les modalités de l'atelier	
Nombre d'ateliers envisagés	
Fréquence des ateliers envisagés	
Durée d'un atelier	
Tranches horaires et jours envisagés	
Nombre maximum de participants souhaité	
Pour un atelier co-animé, nombre d'intervenants par atelier	
Les moyens matériels :	
Matériel fourni par l'intervenant	
Besoin spécifique d'une salle	
Les moyens financiers : (fournir un devis détaillé)	
Coût de la prestation de l'intervenant par atelier	
Contribution au frais d'achat de matériel détaillé par atelier si besoin	
Coût de l'atelier (prestation + contribution)	
Coût global (coût atelier x nombre atelier) :	
Les moyens de communication :	
Les flyers sont réalisés par l'intervenant et transmis à l'Espace Familles au mois de décembre. L'Espace Familles se charge de la diffusion sur ses réseaux de communication. Cette communication doit être complétée via les réseaux de l'intervenant.	
Quelle sont les modalités de communication que vous envisagez ?	
Les modalités d'inscription	
L'intervenant se charge de l'inscription des participants et en fait état auprès de l'Espace Familles la veille de l'atelier.	
Quelles sont les modalités d'inscription envisagées ? (sms, internet, téléphone.....)	

Dans la démarche des PEP 87, le sujet de l'évaluation est intrinsèque. En effet, se poser la question de l'évaluation, c'est interroger la valeur de nos actes ou pratiques, leur sens, leur portée ; c'est se placer dans une démarche qualitative. Nous inscrivons de fait les ateliers de l'Espace Familles à travers cette pratique de co-construction où les projets doivent régulièrement observés, analysés, questionnés afin qu'une régulation permanente permette de ne pas se laisser entraîner dans une routine au détriment d'ateliers riches et diversifiés. L'attention aux besoins des familles est une priorité. Cette prise en compte est indispensable pour placer les familles au cœur de l'action. Dans ce cadre une attention particulière est portée au recueil de la parole des familles.

Bilan des ateliers menés à l'Espace familles en 2020

(merci de compléter une fiche par action)

Nom – prénom de l'intervenant :
Intitulé de l'atelier :
Nombre d'ateliers réalisés en 2020 :
Participants : <ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> Parents – enfants<input type="radio"/> Futurs parents<input type="radio"/> Parents<input type="radio"/> Grands-parents
Tranche d'âge :
Avez-vous pu mener à bien vos objectifs ? Les moyens, que vous avez mis en place, ont-ils répondu à vos attentes ?
Quels ont été les points forts de l'atelier ?
Quels seraient pour vous les points d'amélioration ?
Paroles, et ressentis des enfants et des parents



Fiche Bilan 2020 – Espace Familles



Avez-vous des suggestions, des réflexions, un retour d'expérience...à partager ?